

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 50/1959 (1959)

**Artikel:** Jura bernois  
**Autor:** Rebetez, P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114736>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Jura bernois

*Parlons finances.* — Toutes proportions gardées, les dépenses faites dans un secteur donné permettent de mesurer l'intérêt que suscite ce domaine. Les débours de la Direction de l'Instruction publique en 1958, et pour l'ensemble du canton, se sont élevés à 76 millions de francs environ. Le subventionnement des constructions scolaires représente à lui seul 14,5 millions. Pourtant, tout ceci ne suffit pas à satisfaire aux besoins toujours renaissants.

*Pénurie.* — L'école primaire (1<sup>re</sup> à 9<sup>e</sup> années scolaires), comme l'école secondaire (5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> années en général), souffre d'une pénurie d'enseignants. Pour y remédier, il fallut, de même que les années précédentes, faire appel à des auxiliaires venus des cantons voisins ou à des personnes n'ayant pas une formation spécifiquement pédagogique.

*Cours spécial.* — La Direction de l'Instruction publique décida alors d'organiser dans le Jura, ainsi qu'elle l'avait fait auparavant dans l'Ancien canton, un Cours spécial d'une année pour la formation de maîtres et maîtresses primaires. Des 68 candidats, 13 furent finalement retenus qui répondaient aux exigences imposées.

*Des maîtres et des élèves.* — En 1958, il y avait dans le Jura 569 classes primaires de langue française et 132 classes secondaires groupant 15 166 et 3440 garçons et filles. A la tête de ces classes on trouvait 290 instituteurs, 280 institutrices, 78 maîtresses d'ouvrages, 41 maîtresses ménagères, et, à l'école secondaire, 21 maîtresses plus 116 maîtres.

En l'honneur du corps enseignant ayant accompli soit 25, soit 40 années de service, on a créé un diplôme d'ancienneté qu'accompagne une gratification substantielle (un mois de traitement).

*Formation du corps enseignant.* — Dans la partie française du canton, 32 diplômes d'instituteurs ou d'institutrices furent délivrés. La dernière classe des deux écoles normales fut libérée prématurément pour occuper des postes vacants pendant les six mois d'hiver. Les cours de perfectionnement destinés au corps enseignant en fonction touchèrent aux problèmes suivants :

- a) orientation sur le service médico-pédagogique jurassien,
- b) les émissions radio-scolaires et leurs 25 ans de pratique,
- c) la photographie au service de l'école,
- d) manipulation et construction d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles,
- e) perfectionnement des maîtresses ménagères et des maîtresses d'ouvrages,
- f) introduction du nouveau manuel de gymnastique, 1<sup>er</sup> degré.

Enfin, ont été brevetés 11 élèves à l'Ecole normale des maîtresses ménagères à Porrentruy, 24 maîtresses d'ouvrages à Delémont, 27 maîtres et 12 maîtresses secondaires.

*Commissions.* — M. Frédéric Reusser, président de la Commission des Ecoles normales et de la Commission du brevet primaire, a été remplacé par M. Pétermann, inspecteur, pour le premier poste, et par M. Steiner, de Delémont, pour le second.

La commission des moyens d'enseignement secondaire s'est spécialement vouée à l'élaboration du nouveau Plan d'études. Destinés à l'école primaire, quelques ouvrages nouveaux sont sortis de presse : Livre de calcul (1<sup>re</sup> année), de lecture (3<sup>e</sup>), de géographie (4<sup>e</sup>), et différentes fiches de calcul. La Librairie de l'Etat édite les manuels obligatoires dans les écoles publiques et l'Etat subventionne la distribution gratuite des moyens d'enseignement et du matériel scolaire (250 000 francs en 1958).

*Relations avec la Suisse romande.* — Grâce à une collaboration de plus en plus poussée en Pays romand, les livres en usage passent parfois d'un canton à l'autre, ce qui est heureux. Une commission intercantonale s'occupe des possibilités d'échange ou d'édition en commun.

Une autre organisation s'intéresse plus spécialement aux problèmes généraux. C'est la Société pédagogique de la Suisse romande qui groupe le corps enseignant primaire des cantons de Genève, de Vaud, de Neuchâtel, les maîtres primaires et secondaires du Jura bernois. En 1958, cette association avait chargé le soussigné de traiter le sujet « L'Ecole et le monde moderne » au Congrès qui s'est tenu à l'université de Genève. Parmi les « thèses » approuvées, relevons ce vœu : création d'un centre national d'information et de documentation pédagogiques.

Nous sommes à une époque où le fédéralisme paraît, en bien des domaines, singulièrement dépassé. Ce centre national correspond à un besoin.

*Au parlement bernois.* — Dans les sujets discutés et se rapportant à l'école, notons deux objets qui entraîneront probablement des modifications de l'organisation actuelle : l'introduction de la semaine de cinq jours et le déplacement à l'automne du début de l'année scolaire. Pour l'heure, le statu quo est maintenu. Nos enfants iront à l'école du lundi au samedi et l'année scolaire commencera en avril, comme par le passé. Mais nous ne croyons pas que ces solutions soient définitives.

Le Grand Conseil s'est occupé également des allocations de renchérissement accordées au corps enseignant et, parmi les œuvres législatives, il faut mentionner une ordonnance bienfaisante en faveur des bibliothèques communales.

*Université populaire jurassienne.* — Groupant six sections qui étendent leur action sur l'ensemble du Jura bernois, cette université comptait, en 1958, 1136 auditeurs. Les effectifs les plus forts ont été fournis par les employés et commerçants : 30 % environ. Les ouvriers (13 %) pourront s'y intéresser davantage grâce aux nouveaux cours techniques prévus. Les milieux agricoles sont peu touchés. Les industriels, les techniciens et artisans marquent un intérêt accru, tandis que les professions libérales et l'enseignement accusent un fléchissement.

*Ecole d'horlogerie et de mécanique de Saint-Imier.* — En 1958, l'Etat eut à étudier la transformation de cette école en vue d'en faire un technicum. A cette heure la chose est décidée, il n'y a plus qu'à la réaliser en pratique. Le Jura attend beaucoup de cette innovation, puisque la majorité des jeunes, chez nous, entrent dans l'industrie.

*Université.* — Le peuple bernois a voté les crédits nécessaires à la construction d'un Institut des sciences exactes (9,5 millions) et 69

millions pour l'amélioration des cliniques universitaires ou de bâtiments spéciaux, à l'Hôpital de l'Ile. Par les constructions en cours, la Faculté de médecine voit ainsi ses désirs se réaliser.

*Ecole cantonale de Porrentruy.* — On y a dénombré, en 1958, 91 élèves au gymnase, 68 à la section commerciale, et 270 au Progymnase. Cette école a fêté son centenaire en octobre. La manifestation permit d'admirer les rénovations et innovations entreprises, la beauté des collections, l'agencement technique des salles, d'apprécier le regain d'activité que connaît le gymnase de Porrentruy qui avait craint, un moment, la concurrence du nouveau gymnase de langue française à Biel. Cette concurrence s'est atténuée puisque les deux établissements se développent harmonieusement.

En 1956, les Etudes pédagogiques (p. 112) firent allusion à la cession des bâtiments occupés par l'Ecole normale de Porrentruy au Gymnase, son voisin. A cette heure, la chose n'est pas encore réalisée et les deux écoles sont à l'étroit. Un premier pas a été fait en ce sens qu'on a inauguré, en 1958, un nouveau centre sportif (deux halles, terrain de sport) destiné aux deux établissements. Une seconde étape pourrait être la construction d'une nouvelle école normale, mais ceci n'est qu'un des multiples problèmes auxquels doit faire face l'Etat, à Porrentruy, alors que la ville elle-même cherche d'autres solutions pour ses classes primaires, secondaires et ménagères. Chacun aspire à plus d'espace vital.

P. REBETEZ.

## Neuchâtel

### Enseignement primaire

Il y a trois ans, le soussigné signalait la retraite du directeur des écoles primaires de Neuchâtel. Cette année, celui de La Chaux-de-Fonds, M. Paul Perrelet s'en va à son tour, atteint par la limite d'âge. M. Perrelet débuta dans l'enseignement comme instituteur. Appelé ensuite au poste de maître de travaux manuels au gymnase de La Chaux-de-Fonds, il fut nommé directeur des écoles primaires de cette ville en 1951.

M. Perrelet est bien connu des membres du corps enseignant de toute la Suisse car, depuis de nombreuses années, il est l'administrateur modèle des cours normaux organisés par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire. M. Perrelet est un pédagogue de grande valeur qui s'imposa bien vite aux membres du corps enseignant de La Chaux-de-Fonds. Tout dernièrement, au cours d'une émouvante cérémonie, M. le chef du Département de l'instruction publique, l'inspecteur de l'arrondissement, les représentants des autorités de la Ville et du corps enseignant exprimèrent au démissionnaire leur très vive reconnaissance. Nous nous associons à tous ces témoignages de gratitude et formons nos vœux les plus chaleureux pour la retraite active de M. Perrelet.

Son successeur, M. Jean-Pierre Miéville, fut instituteur à Enges et à Neuchâtel avant de prendre la direction des Maisons d'éducation de Malvilliers qu'il assuma avec distinction pendant 10 ans.